

DECRET N° 2005-600 DU 21 SEPTEMBRE 2005

portant nomination de Vices-Doyens
des Facultés à l'Université de Parakou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-275 du 12 mai 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 septembre 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions de Vices-Doyens des Facultés ci-après de l'Université de Parakou, les personnes dont les noms suivent :

- Vice-Doyen de la Faculté des
Sciences économiques et de
gestion

: Madame Mastirou Rafiatou
AMOUSSA

.../...

- Vice-Doyen de la Faculté de Droit
et de Sciences Politiques

: Monsieur Gabriel ALLOGNON

- Vice-Doyen de la Faculté
d'Agronomie

: Monsieur Ange Honorat Adjibola
EDJA

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des
intéressés et sera publié au Journal Officiel.

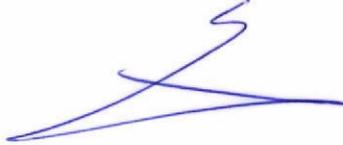
Fait à Cotonou, le 21 septembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique,



Osséni K. BAGNAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MESRS 4 MFE
4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM
3 FADESP-FDSP 2 INTERESSES 03 JO 1.-